



# Formulaire Exposants 2026



Merci de compléter ce formulaire et de le retourner lors d'une permanence ou par voie postale avec les éléments suivants :

- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Règlement correspondant à la réservation
  - Lors d'une permanence : espèces, chèque ou cb
  - Par voie postale : chèque uniquement

(ATTENTION NOUVELLE ADRESSE, VOIR PAGE 2)

Coordonnées

Nom :  Prénom :

Adresse courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

Code postal :  Ville :

Adhérent :  Oui  Non

Réservation

Objet de la vente :

Nombre de mètres tarif adhérent :  × 3 € =  €

Nombre de mètres tarif non adhérent :  × 5 € =  €

Je soutiens l'association Happy Culture Chantilly, j'ajoute un don d'un montant de :  €

Montant total :  €

- En complétant et signant ce formulaire j'accepte entièrement le règlement de l'événement ci-joint. De plus, j'autorise l'association à stocker mes données dans le cadre de la gestion de l'association. A ce titre, je peux librement demander à les consulter et à les modifier comme indiqué par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Dans le cadre de son activité, l'association peut être amenée à prendre les inscrits en photo et vidéo durant les activités qu'elle propose. J'accepte que ces photos et vidéos sur lesquelles je peux apparaître, soient diffusées sur internet (site, réseaux sociaux, articles...) et sur tous supports présentant l'association (revues, journaux, flyers...) sans limite de temps. **(obligatoire)**

- Je souhaite recevoir la lettre d'information de l'association par courriel (non obligatoire)

le :

signature :

à :



# Formulaire Exposants 2026 Règlement



**Article 1 :** Le présent règlement intérieur a pour objet d'encadrer les activités des visiteurs et des exposants.

**Article 2 :** Le présent règlement est applicable lors de la brocante 2026 organisée par l'association Happy Culture Chantilly dans la ville de Chantilly (60500). Il pourra être mis à jour jusqu'au début de l'événement et sera affiché lors du dit événement.

**Article 3 :** Inscriptions et paiement : Les inscriptions sont prises en charge par l'association Happy Culture Chantilly.

Les règlements par espèces ou par chèque à l'ordre de l'association Happy Culture Chantilly sont à joindre au formulaire d'inscription. En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée. Les inscriptions réalisées à distance (envoi par courrier) seront uniquement à régler par chèque. Les exposants doivent être des particuliers majeurs ou représentés par un responsable légal. Les paiements en espèces ne sont acceptés que lors des inscriptions réalisées en présentiel. Aucun envoi d'espèces par courrier ne sera accepté.

**Article 4 :** L'inscription ne sera validée par l'organisateur qu'à réception complète du dossier d'inscription (Formulaire d'inscription, pièces requises inscrites sur le formulaire d'adhésion, paiement) et s'il reste des places disponibles. L'inscription à cet événement vaut acceptation du règlement intérieur. A noter également que l'inscription est nominative. Une copie d'une pièce d'identité officielle devra être fournie conformément aux obligations légales. Ces données sont conservées uniquement pour la durée imposée par la réglementation.

**Article 5 :** L'organisation et la mise en place du matériel seront réalisées par les organisateurs. Les exposants s'engagent à restituer l'espace occupé et le matériel mis à disposition à la fin de l'événement sans aucune dégradation. Toute dégradation pourra entraîner des poursuites. Chaque exposant est responsable de la propreté de son emplacement. Les déchets doivent être triés et déposés dans les zones prévues à cet effet. Tout abandon de déchets pourra entraîner une facturation des frais de nettoyage.

**Article 6 :** Les placements seront déterminés par les organisateurs et ne pourront en aucun cas faire l'objet de réclamation ou plainte. Il ne saurait aucunement exister de préférences, passe-droit ou dérogation, pour l'attribution des emplacements.

**Article 7 :** Les organisateurs sont seuls décisionnaires en cas de litige.

**Article 8 :** L'entrée de l'événement est gratuite pour les visiteurs.

**Article 9 :** L'association Happy Culture Chantilly décline toute responsabilité en cas de vol, de pertes ou de détérioration de matériel ou de véhicule. Chaque exposant est responsable de ses biens et doit être couvert par une assurance responsabilité civile. L'association ne pourra être tenue responsable des dommages causés par des intempéries, vents violents ou tout événement extérieur. Les exposants doivent veiller à sécuriser leurs installations (barnums, parasols, présentoirs). Les barnums et structures similaires doivent être solidement lestés ou arrimés.

**Article 10 :** Les professionnels ne sont pas acceptés. Conformément à la réglementation des vide-greniers, seuls les particuliers peuvent vendre des objets personnels et usagés. Toute activité assimilable à une activité professionnelle est interdite. Il est interdit de vendre ou d'exposer : tout produit illégal, volé, contrefait ou non conforme; tout objet issu de l'exploitation animale; tout contenu religieux, politique, sexuel ou prosélyte; tout produit alimentaire; armes, objets dangereux, produits inflammables, chimiques ou toxiques; médicaments, alcool, tabac et cosmétiques ouverts. L'organisateur peut retirer immédiatement tout produit non conforme, sans remboursement.

**Article 11 :** Contrôle de la manifestation : Un contrôle pourra être effectué à tout moment par les forces de Police afin de s'assurer du respect de la réglementation et des lois en vigueur. L'organisateur se réserve le droit de faire enlever d'un emplacement des produits dont il jugerait la présence en contradiction avec le présent règlement intérieur général ou de faire remballer un exposant ne respectant pas le présent règlement sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

**Article 12 :** Conditions de participation : L'événement est réservé aux participants dans le cadre de la réglementation en vigueur et en accord avec le règlement intérieur. En signant leur formulaire d'inscription, les participants déclarent par là même adhérer aux clauses du présent règlement. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité, les indications des bénévoles et les règles de circulation sur le site. Tout comportement dangereux ou irrespectueux pourra entraîner l'exclusion immédiate.

**Article 13 :** Cas de force majeure et annulation : Dans le cas où l'événement devrait être annulé par les organisateurs pour une raison ou une autre (force majeure, manque de bénévoles...), l'organisateur s'engage à prévenir par courriel au plus tôt les exposants et à les rembourser au plus vite. L'organisateur se réserve également le droit d'interrompre ou d'écourter l'événement en cas de conditions météorologiques dangereuses, d'incident majeur ou de toute situation compromettant la sécurité du public. Aucun remboursement ne pourra être exigé dans ce cas.

**Article 14 :** Horaires et accès véhicules : Les exposants pourront accéder au site pour installation aux horaires annoncés au préalable par message. Les véhicules devront impérativement être sortis de la zone d'exposition avant 7h30. Le démontage ne pourra commencer avant l'heure de fin officielle de l'événement, sauf autorisation des organisateurs. Après 7h30, aucun véhicule ne sera autorisé dans la zone d'exposition pour des raisons de sécurité.

**Article 15 :** Sécurité incendie et circulation : Les voies d'accès pompiers doivent rester dégagées en permanence. Il est interdit d'utiliser des appareils électriques non sécurisés, des barbecues, réchauds ou toute source de flamme.

**Article 16 :** Mineurs : Les mineurs exposants doivent être accompagnés d'un adulte responsable présent sur place pendant toute la durée de l'événement.

**Article 17 :** Animaux : Les animaux sont autorisés uniquement tenus en laisse et sous la responsabilité de leur propriétaire. Les animaux agressifs ou non maîtrisés pourront être refusés.

## Infos pratiques :

**Date :** Dimanche 17 mai 2026 de 8h à 18h

**Lieu :** Parc Watermaël Boitsfort 60500 Chantilly

**Entrée gratuite pour les visiteurs**

## Pour toute question, contactez nous

**par mail :** [happyculturechantilly@gmail.com](mailto:happyculturechantilly@gmail.com)

**ou par téléphone :** 07.69.42.84.28

## Attention changement d'adresse !!!

**Votre Formulaire et votre paiement sont à envoyer exclusivement à :**

Association Happy Culture Chantilly

A l'attention de Mélanie DEGRAVE

1 Allée de la Plaine, Apt 54 Bat B

60500 Chantilly

**Aucun bulletin / règlement envoyé à l'ancienne adresse ne pourra être traité.**

